

Ressources naturelles Canada

Validation externe de l'autoévaluation de la Direction de
l'audit en regard des normes du gouvernement du Canada
et de l'Institut des auditeurs internes

FINAL

15 décembre 2016



Building a better
working world

Table des matières

1.	Contexte	1
2.	Objectifs et portée	1
3.	Approche et méthode.....	1
4.	Résultats	2
5.	Conclusion	3

Madame Christyne Tremblay
Sous-ministre
Ressources naturelles Canada
580 rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Canada

15 décembre 2016

Validation externe de l'autoévaluation de la Direction de l'audit en regard des normes du gouvernement du Canada et de l'Institut des auditeurs internes

Madame la Sous-ministre,

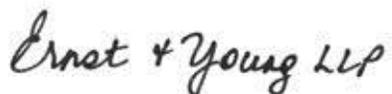
Nous avons achevé nos procédures de validation externe pour la Direction de l'audit de Ressources naturelles Canada (RNCa). Nos procédures ont été exécutées conformément à notre énoncé de travaux, comme défini dans le rapport connexe.

Le présent rapport est destiné seulement aux fins d'information de la direction et du Comité ministériel de vérification (CMV) de Ressources naturelles Canada et ne doit être utilisé que par ces derniers. Par conséquent, EY n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute personne utilisant ce rapport autre que les utilisateurs susmentionnés. Toute autre personne qui choisirait de se fonder sur notre rapport le fait entièrement à ses propres risques.

Le présent rapport présente des observations et des recommandations liées uniquement à la conformité aux Normes mondiales de l'Institut des auditeurs internes et aux Normes d'audit interne du gouvernement du Canada. Nous tenons à préciser que certains organismes de réglementation des pays du G20 ont récemment annoncé l'établissement d'exigences différentes en matière d'audit interne supérieures à celles contenues dans les Normes de l'IIA. Cette question a été traitée en procédant également à cette évaluation en regard des Normes d'audit interne du gouvernement du Canada.

Nous sommes ravis d'avoir la chance de travailler avec la Direction de l'audit de RNCa et nous la remercions pour sa coopération et son aide au cours de nos travaux. Nous serions heureux de discuter de tous les aspects de nos procédures ou du présent rapport avec vous ou d'autres membres de votre direction, quand cela vous conviendra.

Cordialement,



Bill Kessels, CPA, CA, CIA
Partenaire
613-598-4830
bill.kessels@ca.ey.com

1. Contexte

La sous-ministre appuie une fonction ministérielle efficace d'audit interne visant à proposer des services d'assurance de la qualité objectifs et indépendants qui doivent représenter une valeur ajoutée pour RNCAN et permettre au ministère d'améliorer ses activités. L'audit interne est conçu pour aider RNCAN à atteindre ses objectifs en offrant une approche rigoureuse et systématique d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

La sous-ministre a la responsabilité de veiller à ce que les travaux d'audit interne soient conformes aux Normes d'audit interne du gouvernement du Canada, établies par le contrôleur général. De plus, conformément à ces normes, le dirigeant principal de l'audit doit élaborer et tenir à jour un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité qui couvre tous les aspects de l'audit interne. Le programme d'assurance et d'amélioration de la qualité doit inclure des évaluations internes et externes.

2. Objectifs et portée

L'objectif était de valider les constatations et les conclusions de l'autoévaluation réalisée pour évaluer la conformité de la Direction de l'audit (DA) de Ressources naturelles Canada aux Normes d'audit interne (AI)¹ du gouvernement du Canada, et aux exigences obligatoires du Cadre international de référence des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes (IIA).

L'autoévaluation de la DA était axée sur les trois (3) domaines qui doivent être pris en compte pour qu'une fonction d'audit interne soit efficace : la gouvernance, les pratiques professionnelles et le rendement. Elle consistait en un examen des documents de travail visant à s'assurer que :

- ▶ les éléments probants appropriés ont été recueillis et que des conclusions adéquates ont été formulées;
- ▶ les travaux effectués par la DA sont conformes aux Normes du gouvernement du Canada et aux exigences obligatoires des Normes de l'IIA.

La validation externe consistait en un examen des résultats de l'autoévaluation de la DA visant à garantir que ses conclusions étaient bien étayées.

3. Approche et méthode

L'approche adoptée pour le processus de validation externe comprenait les activités principales suivantes :

- ▶ un examen de l'autoévaluation de la DA et des documents à l'appui, notamment les documents pertinents comme la structure de gouvernance et organisationnelle, la charte

¹ « Normes d'AI du gouvernement du Canada » se rapporte à l'ensemble des outils de politique sur l'audit interne du Conseil du Trésor (Politique sur la vérification interne, Directive sur la vérification interne au gouvernement du Canada et Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada) et aux directives du centre de référence de l'audit interne du Bureau du contrôleur général (BCG).

d'audit interne, les politiques et procédures d'audit interne, les trousse de présentation du Comité de vérification, les évaluations du risque et les documents de planification de l'audit;

- ▶ des entrevues avec les personnes qui travaillent avec la Direction de l'audit interne ou pour le compte de celle-ci, notamment le dirigeant principal de l'audit, le président du Comité de vérification, un membre supplémentaire du Comité de vérification, l'ancien sous-ministre, l'ancien et le nouveau sous-ministre du Secteur de la gestion et des services partagés et le dirigeant principal des finances, le SMA du Secteur des résultats et de la politique stratégiques et le personnel de l'audit interne, notamment les directeurs, les gestionnaires et les auditeurs;
- ▶ l'examen des dossiers d'audit interne sélectionnés, notamment les documents de travail à l'appui et les rapports d'audit dans TeamMate.

4. Résultats

EY est d'accord avec la conclusion suivante de l'autoévaluation de RNCan : « Respecte généralement les normes ». EY n'est en désaccord avec aucun des éléments de l'évaluation en regard des normes du gouvernement du Canada et de l'IIA. Un résumé des résultats classés en fonction des domaines du Guide du Bureau du contrôleur général du Canada (BCG) et des normes de l'IIA est présenté ci-dessous.

Évaluation de la conformité en regard des domaines du Guide du BCG :

Partie	Domaine	Conclusion
A	Gouvernance	Respecte généralement
B	Pratiques professionnelles	Respecte généralement
C	Rendement	Respecte généralement

Les catégories d'évaluation sont établies par l'IIA comme suit :

- ▶ **Respecte généralement les normes** - la charte, les politiques et les processus de l'audit interne sont en conformité avec les Normes, mais il peut y avoir certaines possibilités d'amélioration.
- ▶ **Respecte partiellement les normes** - certaines pratiques présentent des lacunes par rapport aux Normes, mais ces lacunes n'empêchent pas de mener les activités liées à l'audit interne de façon acceptable.
- ▶ **Non conforme** - certaines pratiques présentent des lacunes tellement importantes qu'elles empêchent gravement de mener les activités liées à l'audit interne de façon acceptable dans l'ensemble ou certains des domaines de responsabilité ou qu'elles compromettent ces activités.

Évaluation de la conformité en regard des normes de l'IIA :

Numéro de la norme	Norme de l'IIA	Conclusion
1000	La mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne doivent être formellement définis dans une charte interne, être cohérents avec la définition de l'audit interne, le code d'éthique et les normes. Le dirigeant principal de l'audit doit effectuer un examen périodique de la charte d'audit interne et le présenter à la haute direction et au conseil en vue de leur approbation.	Respecte généralement
1100	L'audit interne doit être indépendant, et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité.	Respecte généralement
1200	Les missions doivent être remplies avec compétence et conscience professionnelle.	Respecte

Numéro de la norme	Norme de l'IIA	Conclusion
		généralement
1300	Le dirigeant principal de l'audit doit élaborer et tenir à jour un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité qui couvre tous les aspects de l'audit interne.	Respecte généralement
2000	Le dirigeant principal de l'audit doit gérer l'audit interne avec efficacité de façon à garantir qu'elle apporte une valeur ajoutée à l'organisation.	Respecte généralement
2100	L'audit interne doit évaluer les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle et contribuer à leur amélioration à l'aide d'une approche rigoureuse et systématique.	Respecte généralement
2200	Les auditeurs internes doivent élaborer et documenter un plan pour chaque mission, comprenant les objectifs de la mission, la portée, le calendrier et les ressources allouées.	Respecte généralement
2300	Les auditeurs internes doivent établir, analyser, évaluer et documenter les informations nécessaires pour atteindre les objectifs de la mission.	Respecte généralement
2400	Les auditeurs internes doivent communiquer les résultats de la mission.	Respecte généralement

Comme notre évaluation a révélé que la fonction respecte généralement les exigences dans tous les domaines évalués, nous n'avons pas relevé de possibilités d'amélioration en regard des normes.

5. Conclusion

Lors de l'évaluation de la fonction d'audit interne de Ressources naturelles Canada en regard des Normes d'audit interne du gouvernement du Canada et des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, notre évaluation générale conclut que la Direction de l'audit de RNCAN respecte généralement les normes.

Au cours de nos travaux, nous avons constaté de nombreuses pratiques exemplaires appliquées par la DA, en particulier dans les domaines de la communication avec les intervenants, de la formation du personnel et de l'offre de conseils et de commentaires pertinents au-delà des services proposés dans le cadre de l'audit. Les intervenants interrogés ont tous soutenu la DA et reconnu le professionnalisme de son personnel et ont précisé qu'il s'agissait d'une valeur ajoutée pour RNCAN. Nous tenions à souligner cela, car ces éléments n'apparaissent pas au premier abord dans l'évaluation de la conformité en regard des normes de l'IIA et du gouvernement du Canada.

EY | Certification | Fiscalité | Services transactionnels | Services consultatifs

À propos d'EY

EY est un chef de file mondial des services de certification, services de fiscalité, services transactionnels et services consultatifs. Les points de vue et les services de qualité que nous offrons contribuent à renforcer la confiance envers les marchés financiers et les diverses économies du monde. Nous formons des leaders exceptionnels, qui unissent leurs forces pour assurer le respect de nos engagements envers toutes nos parties prenantes. Ce faisant, nous jouons un rôle crucial en travaillant ensemble à bâtir un monde meilleur pour nos gens, nos clients et nos collectivités.

Dans le présent document, « EY » désigne l'organisation mondiale et peut désigner une ou plusieurs sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited (« EYG »), lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. EYG, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Pour plus de renseignements sur notre organisation, veuillez consulter la page ey.com.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la page ey.com/ca.

ey.com/ca

© 2016 Ernst & Young LLP. Tous droits réservés.

Une société membre d'Ernst & Young Global Limited